

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mai 2015**

**PRÉSENTS:** M. BLANCHON Pierre-François. M. BRUYÈRE Christian. Mme CHALANDON Nicole. M. CHARVOLIN Christophe. M. CROZIER Bernard. Mme FARGE Marie-Thérèse. M. GRANGE Denis. Mme MICHALET Myriam. Mme PENVEN-DE MARI Marie-Hélène. M. RIVOIRE Jean-Pierre. M. THEVENON Denis. Mme VERNE Georgette.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :** Mme CHALANDON Angélique. M. CHARBONNIER Georges. M. VILLEMAGNE Guy.

### **1- MOTION DES ELUS DE LA LOIRE POUR LA SAUVEGARDE DES LIBERTES LOCALES**

Le conseil municipal a adopté la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux relative à la sauvegarde des libertés locales. A travers cette motion, les maires demandent aux parlementaires de prendre en considération les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi. Ils leur demandent de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

### **2- DELEGATION AU MAIRE RELATIVE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**

Dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, Monsieur le Maire propose d'utiliser la faculté prévue au 4° de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales d'accorder une délégation au maire en matière de marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que M. le Maire soit chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits à la section de fonctionnement du budget de la commune et du budget assainissement.

Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

### **3- ACQUISITION PETIT EQUIPEMENT (PERCEUSE)**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve l'acquisition d'une perceuse visseuse sans fil auprès de l'entreprise BOISMAT pour un montant de 169.20 € TTC et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

### **4- DOSSIER D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LA SALVAGERE : MISE A JOUR DE L'ETUDE DE FAISABILITE**

Suite au travail de la commission urbanisme relatif à l'ouverture de zones constructibles sur le territoire de la commune, deux orientations ont été étudiées :

- L'aménagement des terrains de la zone de la Salvagère dont la commune est propriétaire (parcelle 241 et 97 de la section AH),
- L'ouverture à la construction de terrains privés situés dans le bas du Bourg.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le site de la Salvagère avait été identifié dans l'étude d'aménagement global du village et qu'une étude de faisabilité d'aménagement avait été réalisée en 2002 par le cabinet SOTREC. Ce secteur, identifié en zone AU (AUa et AUf) dans le PLU, était destiné à être aménagé en zone d'habitat et artisanale.

Par ailleurs, les membres du conseil ont pris connaissance des possibilités d'intervention d'opérateurs d'aménagement (assistance à maîtrise d'ouvrage ou concession d'aménagement).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'orientation à prendre en matière d'ouverture à la construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord au principe d'aménager la zone de la Salvagère, de recourir à une concession d'aménagement et de revoir les dispositions de la zone AUf (suppression de la zone artisanale et classement en zone AUa) et d'engager les procédures autorisant cette modification.

### **5- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (SOUS RESERVE D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE)**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015 à 2018 pour soutenir l'action Jeunesse du Comité de Liaison des Associations Familles Rurales du Forez et Lyonnais (CLAFR).

Une demande de participation a été déposée auprès des communes de Chevrières, St Denis sur Coise, Virigneux, Maringes et Bellegarde en Forez. Ce dispositif est accompagné par un Contrat Enfance Jeunesse, financé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe pour le versement d'une participation de la commune au CEJ 2015-2018 pour soutenir l'action jeunesse du CLAFR, sous réserve de l'engagement de l'ensemble des communes concernées.

#### **6- SOUSCRIPTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX DE LA CHAPELLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de réparation de la chapelle ont été approuvés par délibération en date du 15 avril 2015. Afin de financer ces travaux conséquents, Monsieur le Maire propose de recourir au lancement d'une campagne de mécénat populaire sur le support de la Fondation du patrimoine.

Dans le cadre de la souscription, la Fondation du patrimoine gère et reverse ensuite les versements réalisés à la commune après l'application d'une commission de 3%. Les souscriptions sont défiscalisées à hauteur de 55%. Une subvention peut être attribuée par la Fondation du patrimoine si le projet suscite une mobilisation populaire exemplaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, donne son accord pour déposer le dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire sur le support de la Fondation Patrimoine.

#### **7- ACQUISITION DE 2 TABLES POUR LA SALLE DU JARDIN PUBLIC**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'acquisition de 2 tables pour équiper la salle du jardin public. Ces tables pourront être mises à disposition pour une utilisation extérieure lors des locations de la salle du jardin public. A la lecture des devis, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve l'acquisition des 2 tables auprès de l'entreprise SEMIO pour un montant de 270.31 € TTC.

#### **8- DEPART DU LOCATAIRE M. VIZZINI**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la résiliation du bail au 1er juin 2015 de Monsieur VIZZINI, locataire de la commune.

#### **9- BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE D'ORDRE BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 15 avril 2015, le Conseil Municipal a approuvé les résultats définitifs du Compte Administratif 2014, a procédé à l'affectation des résultats et a approuvé le Budget Primitif 2015. Suite aux observations du contrôle de légalité, il convient de régulariser, par Décision Modificative, les crédits inscrits, en section d'investissement à l'opération 086 « bâtiment public centre bourg » et le chapitre 001 en opérations financières.

#### **10- QUESTIONS DIVERSES**

- **Remplacement du poste de secrétaire** : Suite à la demande de mutation de Myriam BALLANSAT, secrétaire de mairie à mi-temps, M. le Maire demande l'avis à l'ensemble des conseillers sur le profil du poste à publier pour pourvoir à son remplacement.
- **Vin d'honneur des classes du 20/06/2015 à 11h au préau** : L'apéritif est préparé par le conseil municipal.
- **Déneigement** : information sur le coût des opérations de déneigement pour l'hiver 2014-2015.
- **Manifestations du groupement des 4 cantons** : Comice : 4 et 5 juillet à St Symphorien sur Coise - Concours de boules : 02/06/15 à Haute Rivoire - Tournois foot : 13/06.
- **Voirie intercommunale** : M. le Maire informe le conseil sur les prévisions de travaux de la CCFL sur la voirie intercommunale. Il n'est pas prévu de travaux à Maringes pour 2015.
- **Election CCFL** : M. le Maire informe le conseil sur les résultats de l'élection de la CCFL. M. Dupeyron succède à P. Véricel à la présidence ; un vice-président supplémentaire a été nommé pour les bâtiments, M. Bouchut.
- **Projet de mutualisation de la CCFL** : M. le Maire informe le conseil sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation de la communauté de communes.
- **Accessibilité** : M. Farge invite la commission bâtiment à engager le travail de préparation de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) qui doit être transmis au préfet en septembre.

**Prochain conseil municipal : 18 juin 2015 à 20h**